



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 septembre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 septembre 2000

Acquisition de la propriété BERAUD sise rue des Nardouzans

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200410

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

Urbanisme & Affaires Immobilières

Acquisition de la propriété BERAUD sise rue des Nardouzans

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du Droit de Prémption Urbain, la Ville de NIORT a été saisie d'un droit de délaissement pour la propriété sise rue des Nardouzans appartenant à Monsieur Jean-Louis BERAUD au prix de 55.000 F.

Or, cette propriété est située en zone NAh2 au Plan d'Occupation des Sols et son acquisition permettra à terme la réalisation d'un lotissement.

Dans le cadre de la procédure, il a été proposé à Monsieur BERAUD d'acquérir son bien au prix du service du Domaine, soit 6000 F (5 F/m²). Ce dernier, après négociations, a accepté la vente au prix de 7000 F (5,70 F/m²).

La Ville de NIORT, dans sa politique de création de lotissement et plus précisément l'extension du lotissement des Nardouzans, a déjà acquis par exercice du Droit de Prémption Urbain, le terrain de Madame MOREAU sis rue des Nardouzans, cadastré section HP n° 45. Il est donc indispensable d'acquérir celui de Monsieur BERAUD, cadastré section HP n° 11, qui offre une sortie sur la rue des Nardouzans.

Aussi, est-il utile de passer outre l'avis des Domaines, soit 7000 F au lieu de 6000 F. En outre, la Ville de Niort prendra à sa charge le versement de l'indemnité due à l'exploitant d'un montant de 2500 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus sur la base de 7000 F auquel s'ajoute l'indemnité due à l'exploitant de 2500 F ainsi que les frais de négociations dus à l'Agence Immobilière de la Poste d'un montant de 1000 F T.T.C.
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que tous les frais découlant de cette acquisition seront à la charge de la Ville de NIORT et imputés sur la fonction 908-8241-2138 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)